

Règlement du concours

« Erasmus+ et moi - *Apprendre, partager, transmettre* »

Dans le cadre des 30 ans du programme Erasmus+, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organise un concours « Erasmus+ et moi – *Apprendre, partager, transmettre* », ci-après nommé concours « Erasmus+ et moi ».

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours « Erasmus+ et moi » qui se déroulera du 10 octobre au 4 décembre 2016.

Sujet du concours

Il s'agit de réaliser un reportage numérique via l'application dédiée au concours accessible sur la page Facebook du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui permettra de produire des histoires de voyage à travers un texte court et trois photos ou une vidéo, qui mettront en valeur les expériences acquises à l'occasion d'une mobilité Erasmus+.

Ainsi présentés, ces reportages seront visibles et partageables. Les internautes pourront voter pour les meilleurs reportages directement grâce à l'espace Facebook dédié.

Pour valoriser les différents publics bénéficiaires d'Erasmus+, 4 catégories seront identifiées ; trois catégories pour les apprenants : **enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur**. Une catégorie spécifique sera dédiée au personnel éducatif enseignant ou non enseignant. Visuellement, les catégories seront distinguées sur l'espace Facebook du concours par des couleurs différentes, ce qui permettra aux participants du concours et au public d'identifier facilement la catégorie dans laquelle concourent les

candidats. Un prix sera décerné par catégorie. Un prix du public récompensera le reportage le plus plébiscité par les internautes.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux bénéficiaires du programme Erasmus+, actuellement en mobilité ou en ayant bénéficié entre le 1^{er} janvier 2016 et le 4 décembre 2016 qu'ils soient collégiens, lycéens, apprentis, élèves de lycées professionnels, étudiants, enseignants et personnels éducatifs. La participation au concours nécessite la détention d'un compte Facebook.

L'objectif du présent concours est de promouvoir la mobilité et l'ouverture européenne. Ainsi, le thème retenu pour le concours est le suivant : « *Apprendre, partager, transmettre* ».

La participation au concours est individuelle. Chaque candidat ne peut participer qu'une fois.

Les élèves et apprentis mineurs doivent avoir obtenu le consentement de leurs deux parents ou celui d'un représentant légal pour participer au concours. Cette autorisation doit être présentée sur simple demande de l'organisateur et est systématiquement demandée aux lauréats du concours. Le modèle du formulaire d'autorisation parentale est disponible au téléchargement depuis l'onglet « Règlement » de l'espace dédié au concours (document PDF => Autorisation de participation au concours « Erasmus+ et moi » pour les candidats mineurs).

Toute remise de dotation au profit d'un candidat mineur est conditionnée à la présentation de cette autorisation écrite.

La participation est purement volontaire et à l'initiative des participants. Ceux-ci peuvent éventuellement solliciter les conseils d'enseignants et/ou de représentants des milieux professionnels dans lesquels ils effectuent leur mobilité pour préparer et mettre en œuvre leur projet créatif.

Les données des participants peuvent être utilisées par l'organisateur afin de vérifier l'identité du candidat, de son établissement ou structure, son adresse ou toute autre information permettant de vérifier la validité de son admissibilité à participer au

concours. Un contrôle de la validité des candidatures sera systématiquement effectué par l'organisateur avant la soumission des dossiers des candidats finalistes au jury.

Comment participer ?

Le candidat doit réaliser **trois photographies ou une vidéo** valorisant **son expérience à l'étranger et accompagner ces trois clichés ou cette vidéo d'un court texte de maximum 400 caractères (espaces compris) décrivant son expérience. Les photos ou la vidéo et le texte soumis par le candidat constituent son « reportage ».**

Les photos ou la vidéo peuvent être prises dans l'enceinte de l'établissement d'accueil du candidat, au sein de l'entreprise dans laquelle le candidat effectue sa mobilité, ou tout autre lieu du choix du candidat (ville, rue, lieu d'hébergement, etc).

Une autorisation écrite du directeur de l'établissement d'accueil ou du chef d'entreprise est nécessaire pour les prises de vues au sein de l'établissement d'accueil ou de l'entreprise.

Cette autorisation doit être présentée sur simple demande de l'organisateur et est systématiquement demandée aux lauréats du concours. Le modèle du formulaire d'autorisation est disponible au téléchargement depuis l'onglet « Règlement » de l'espace dédié au concours (document PDF => Autorisation du directeur d'établissement ou du chef d'entreprise à la prise de vues au sein de l'établissement ou de l'entreprise).

En cas de non-production des autorisations, c'est le candidat suivant sur la liste du jury (jury de pré-sélection comme jury national) qui prend sa place et est sélectionné.

Entre le 10 octobre et le 4 décembre 2016 à minuit, le candidat s'inscrit via un formulaire en ligne sur la page Facebook du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'onglet « Concours Erasmus+ et moi », espace dédié au concours.

L'onglet « Erasmus+ et moi » héberge le formulaire d'inscription, et permet le téléchargement des photos ou de la vidéo et du texte proposés par le candidat qui constituent son reportage.

Les photographies doivent être au format numérique.

Toutes les images doivent être d'une qualité d'au moins 1000 pixels et doivent être à l'un des formats suivants : JPEG, BMP, PNG, GIF ou TIFF. Le candidat doit vérifier la taille de sa photo : nous recommandons de télécharger des photos de moins de 15 Mo.

Les photographies peuvent être prises avec un téléphone portable à la condition que celui-ci garantisse la qualité minimale requise de l'image.

Aucune photographie sous forme de tirage papier n'est acceptée.

Tous les candidats doivent être en mesure de fournir une image en haute résolution, c'est-à-dire d'une taille minimale de 3000 pixels de large en 300 dpi, pour une éventuelle impression sur quelque support que ce soit ou exposition, si elle est sélectionnée.

Les candidats souhaitant soumettre une vidéo doivent l'avoir préalablement téléchargée sur leur compte Youtube et partager le lien de cette vidéo dans l'espace dédié lors de la phase d'inscription. La durée de la vidéo ne doit pas dépasser les 90 secondes.

Les photographies ou la vidéo et le texte du reportage que le candidat télécharge sur le formulaire sont soumis à une phase de modération. Il reçoit un mail lorsque ceux-ci sont acceptés ou refusés. S'ils sont refusés, le candidat peut en proposer de nouveaux. S'ils sont acceptés, il retrouvera son reportage dans la galerie d'images de l'onglet « Concours Erasmus+ et moi ».

Une fois l'inscription validée par l'organisateur lors de la phase de modération, le reportage du candidat est automatiquement mis en ligne dans la catégorie

correspondante. La phase de modération réalisée par l'organisateur est systématique.

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que le candidat communique sont fournies au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et non à Facebook. Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du concours « Erasmus+ et moi » et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du concours « Erasmus+ et moi » et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Clôture du concours

Les reportages peuvent être mis en ligne jusqu'au 4 décembre 2016 minuit, Heure GMT, sur la page Facebook du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'onglet « Concours Erasmus+ et moi »

Critères de sélection

Les reportages (photos ou vidéos + textes) seront jugés sur leur originalité, leur créativité, sur la valorisation qu'elles feront des mobilités Erasmus+ et devront correspondre au thème « *apprendre, partager, transmettre* ». La sélection des reportages s'effectue en **deux temps** :

- 1) dans un premier temps, les candidatures sont jugées par **les internautes qui voteront pour le projet qu'ils souhaitent soutenir**. Toute personne possédant un compte Facebook pourra soutenir le ou les projets de son choix (un seul vote par reportage).

Tous les reportages inscrits au concours sont soumis au vote du public sur la base du nombre de « votes » enregistrés sur l'espace Facebook dédié sur lequel ils sont publiés. Le vote est possible grâce au bouton « Je vote » accessible sur chaque reportage publié.

Pour chacune des 4 catégories, les 5 reportages qui auront obtenu le plus de votes (« likes») seront sélectionnés :

- 2) dans un second temps, **un jury national se réunira après le 4 décembre pour choisir parmi les 5 projets sélectionnés le lauréat de chaque catégorie.**

Ce jury sera composé de représentants du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la délégation à la communication (DELCOM) de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), de l'agence « Erasmus+ France / Education Formation », de la société chargée de la mise en œuvre technique et du suivi du projet.

Le président du jury peut décider d'associer aux membres ci-dessus énumérés toutes personnalités œuvrant pour le concours. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury n'est en aucune façon tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats n'est admise.

- 3) Une vérification de la recevabilité des candidatures présélectionnées grâce aux votes du public sera systématiquement effectuée. Si les candidats ne respectent pas les conditions de participation au concours ou ne peuvent fournir les autorisations écrites, le candidat suivant sur la liste de pré-sélection du jury sera automatiquement sélectionné.

Les résultats du concours issus des décisions du jury sont annoncés sur la page Facebook dédiée à l'issue de la réunion du jury.

La remise des prix aura lieu en janvier 2017. Les organisateurs communiqueront les modalités de cette cérémonie à l'issue de la réunion du jury en décembre.

Prix

- **4 prix du jury national** : les 4 lauréats des catégories **enseignement et formation professionnels, enseignement scolaire, enseignement supérieur, personnel éducatif enseignant ou non enseignant** se verront offrir un **séjour de trois jours dans une capitale européenne valable pour deux personnes**.
- **1 prix du public** : le lauréat du prix du public recevra également un séjour de trois jours dans une capitale européenne valable pour deux personnes.

Les lauréats se verront attribuer leur destination par tirage au sort parmi les 5 villes sélectionnées par les organisateurs : Rome, Madrid, Athènes, Lisbonne, Berlin. Les prix remis aux lauréats du concours seront financés par la Fondation Hippocrène dans le cadre d'un partenariat avec les organisateurs. La fondation Hippocrène est une fondation reconnue d'utilité publique, qui œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe.

Les prix pouvant être attribués à des candidats mineurs, les modalités de ce voyage devront en tout état de cause être définies entre les responsables légaux du lauréat et le voyageur dans le cadre de législation en vigueur.

Utilisation des images et droits d'auteurs

En s'inscrivant au concours « Erasmus+ et moi », les candidats acceptent que les photos ou vidéos et textes qu'ils ont soumis soient utilisés par l'organisateur et ses partenaires à des fins de communication et de promotion du concours et pour tout événement lié pour une durée maximale de 10 ans après le 4 décembre 2016 à minuit, date limite d'inscription au concours et de soumission des reportages.

Pour être utilisés, les photographies et le texte doivent comporter la mention du nom de leur auteur. Aucun usage à des fins commerciales n'est autorisé. L'auteur accepte d'en céder les droits à l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne serait pas conforme aux exigences suivantes :

- le candidat est l'unique propriétaire des photos ou de la vidéo et du texte qui constituent son reportage;
- aucune image ne doit contenir de contenu choquant ou inapproprié du point de vue de la morale et de l'éthique. Il en va de même pour le texte. L'organisateur se réserve le droit de supprimer toute image ou/et texte non-conforme à ces exigences ;
- aucun reportage ne doit contenir de contenu qui pourrait constituer ou encourager une conduite qui serait considérée comme une infraction criminelle, donner lieu à une responsabilité civile ou autrement violer toute loi ;
- aucun reportage ne porte atteinte aux droits d'auteur, droits des marques, droits des contrats ou d'autres droits de propriété intellectuelle d'une tierce personne ou entité, ni ne viole les droits de toute personne à la vie privée ou les droits de publicité :
 - des noms de marques appartenant à des tiers ;
 - le matériel sous copyright appartenant à des tiers ;
 - des noms, ressemblances ou d'autres caractéristiques d'identification concernant toutes célébrités ou autres personnalités publiques, vivantes ou décédées ;
 - du contenu commercial faisant la promotion de tout produit ou service autre que celui du concours « Erasmus+ et moi ».

Le candidat accepte d'indemniser intégralement l'organisateur pour toute redevance, tous frais et toutes les autres sommes qui seraient dues à toute personne en raison de la violation d'une règle quelconque ci-dessus exposée.

Le candidat confirme que chaque personne photographiée ou filmée a donné son autorisation à cette fin. **Si la ou les personnes photographiées ou filmées sont mineures, l'autorisation doit être signée par les deux parents ou par un représentant légal.** Un modèle spécifique d'autorisation est disponible au téléchargement depuis l'onglet « Règlement » de l'espace dédié au concours (document PDF => autorisation de prise de vues et d'utilisation des images le représentant pour une personne mineure). Pour les personnes majeures, un modèle d'autorisation leur est également dédié disponible au téléchargement depuis l'onglet

« Règlement » de l'espace dédié au concours (document PDF => autorisation de prise de vues et d'utilisation des images le représentant pour une personne majeure).

Les costumes, accessoires ou autres matériaux utilisés doivent être loués ou empruntés avec la permission du propriétaire, et toutes les autorisations pertinentes doivent avoir été obtenues. Ces autorisations écrites doivent être présentées sur simple demande de l'organisateur.

Les frais techniques de participation et de réalisation des œuvres soumises au présent concours ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'organisateur.

Termes et conditions

Les documents numériques qui sont illisibles ou incomplets sont considérés comme nuls, de même que les inscriptions incomplètes.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours proposé.

L'organisateur garantit, dans la limite de ses moyens, l'égalité des chances entre toutes les équipes participantes.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates, de cesser, d'interrompre ou proroger le concours en tout temps si les circonstances l'exigeaient (notamment en cas de participation insuffisante) et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les candidats.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'interruption du concours suite à un événement de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si un ou plusieurs documents numériques de candidats étaient retardés, égarés ou d'une manière générale mal acheminés.

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux concours en vigueur en France. Tous les cas non prévus par le règlement sont tranchés par l'organisateur, dont les décisions sont sans appel.

Le candidat accepte également et reconnaît que l'organisateur est autorisé à enregistrer ses données personnelles, données d'enregistrement, conformément à sa politique de confidentialité.

Politique de confidentialité

Le candidat accepte que ses données personnelles nécessaires au concours « Erasmus+ et moi » soient partagées, et par ailleurs, utilisées aux fins du concours et à d'autres fins décrites dans le présent règlement officiel.

Le candidat accepte que toute image soumise au concours puisse être utilisée dans le cadre de la promotion du concours, y compris, mais non limité à ce qui suit :

- affichage et diffusion des photos ou vidéos et textes gagnants lors d'expositions publiques, inclusion sur les sites web et autres dispositifs en ligne, dans un livre, un magazine ou similaire ;
- affichage des photos ou vidéos et textes gagnants dans tout matériel de promotion du concours.

Le candidat s'engage à participer à toute publicité connexe et accepte l'utilisation de son nom à des fins publicitaires et promotionnelles sans rémunération.

Communication de l'information sur le concours

L'information sur ce concours et son règlement sont diffusés sur le site dédié du ministère, et relayée sur le site de l'agence « Erasmus+ France / Education Formation ».

Les informations sur le concours sont également relayées sur l'ensemble des sites de l'Éducation nationale (sites académiques).

Contact : pour toute demande – renseignements, informations concernant le concours et ses modalités – une messagerie dédiée est ouverte pendant la durée du concours : **erasmusplusetmoi@education.gouv.fr**

Calendrier récapitulatif du concours

• 10 octobre	Annonce du concours par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'occasion de la conférence internationale sur l'insertion sociale et la citoyenneté organisée par l'agence Erasmus+ France / Education Formation à Strasbourg (10 et 11 octobre)
• 10 octobre	Ouverture du concours sur le site du ministère. Premières inscriptions en ligne
• 4 décembre 2016 minuit	Date limite du dépôt des reportages sur la page Facebook dédiée.
• Mi-décembre	Réunion du jury national
• Fin décembre	Annonce des résultats sur le site du MENESR et sur sa page Facebook
• Janvier 2017	Cérémonie de remise des prix

